

## Réunion du Conseil Municipal Du 9 avril 2015 à 20h30 PV de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 avril 2015 à la Mairie sur convocation en date du 02/04/2015 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

**Présents :** M. BLOND, M. CHALARD, Mme MORANGE, M. GERMOND, Mme LAURENT, Mme RIVAUD, M. SOURY, Mme GUINEBERT, M. SALAGNAD, Mme DEXET, M. VARACHAUD, Mme CHAULET, M. GARREAU

**Procuration :** M. PATAUD à M. SALAGNAD

Ouverture de la séance à 20h30.

Mme RIVAUD est désignée secrétaire de séance.

Le PV de la séance du 16/03/2015 est approuvé à l'unanimité.

M. MASSON, trésorier, est présent

### Dossier 1 : Appel à concurrence Aménagement d'un commerce Lots 9 & 10

M. BLOND explique que suite à l'analyse des offres, les entreprises qui pourraient être retenues sont :

- Lot 9 : Electricité-Chauffage : Entreprise CUSSAGUET, Veyrac, pour 15 142,36€ HT

- Lot 2 : Plomberie : Entreprise BARGET, Séreilhac, pour 2 673,82€ HT

Le tout pour un montant HT de 17 816,20€.

Le montant total des travaux suite aux deux appels d'offres s'élève donc à 139 703,60€ HT pour une estimation de 150 000€ HT. M. SALAGNAD dit qu'il y aura sans doute des avenants à prévoir. M. BLOND dit qu'il a raison car il faut déjà rajouter des prises électriques.

M. BLOND demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution des marchés. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de passer un marché avec les entreprises précédemment citées et autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

### Dossier 2 : Appel à concurrence Construction d'une salle de motricité

M. BLOND dit que ce dossier a reçu une multitude d'offres. Chacun des conseillers a reçu le rapport d'analyse des offres avec les remarques du maître d'œuvre. Le Maire rappelle que les travaux comptent 13 lots.

Les entreprises qui pourraient être retenues sont :

- Lot n°1 (Gros-œuvre/ravalement) : entreprise TRARIEUX BATIMENT-16500 MANOT - pour un montant de **67 132,00€ H.T**
- Lot n°2 (Charpente industrielle-ossature bois-bardage bois) : entreprise CCE 2000-87520 RILHAC RANCON - pour un montant de **38 360,03€ H.T**
- Lot n°3 (Couverture-zinguerie) : SARL CCPF-19600 ST PANTALEON - pour un montant de **16 000,00€ H.T**
- Lot n°4 (Menuiseries extérieures alu-métallerie) : entreprise SCAL-87700 AIXE-sur-VIENNE - pour un montant de **25 999,00€ H.T**
- Lot n°5 (Menuiseries intérieures bois) : SARL CHERBEIX-87230 FLAVIGNAC - pour un montant de **18 376,30€ H.T**
- Lot n°6 (Plâtrerie-isolation) : SARL ELIEZ-87500 ST-YRIEIX-la-PERCHE - pour un montant de **30 592,60€ H.T**
- Lot n°7 (Electricité-courants faibles-luminaires) : SA VEDRENNE-87800 ST MAURICE-les-BROUSSES - pour un montant de **15 800,00€ H.T**
- Lot n°8 (Plomberie-sanitaires-ECS) : entreprise PENIFAURE BATAILLE-87520 VEYRAC - pour un montant de **9 072,52€ H.T**
- Lot n°9 (Chauffage-ventilation) : SA VEDRENNE-87800 ST MAURICE-les-BROUSSES - pour un montant de **49 482,00€ H.T**
- Lot n°10 (Carrelages-faïences) : SARL SAVARY CARRELAGE-87700 AIXE-sur-VIENNE - pour un montant de **13 219,30€ H.T**
- Lot n°11 (Revêtement de sol souple) : SAS BAMASOL-87000 LIMOGES - pour un montant de **6 302,37€ H.T**
- Lot n°12 (Peintures) : entreprise DIVERNET-16 450 ST-LAURENT-de-CERIS - pour un montant de **5 340,50€ H.T**
- Lot n°13 (VRD-espaces verts) : entreprise CMCTP-87310 ST-LAURENT/GORRE - pour un montant de **45 318,50€ H.T**

**Total : 340 995,12€ HT pour une estimation de 359 600€ HT.**

M. VARACHAUD remarque que c'est 5% au-dessous de l'estimation. M. GERMOND dit que les tableaux d'analyse sont très complets et argumentés. M. VARACHAUD dit que le dossier a été suivi par la commission d'appel d'offres. M. SALAGNAD précise que le bâtiment devrait être prêt pour la rentrée 2016.

M. GARREAU émet des doutes sur l'attribution du lot 4. M. VARACHAUD dit que le cabinet EPURE n'avait pas souligné de soucis particuliers avec l'entreprise.

M. BLOND demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution des marchés. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de passer un marché avec les entreprises précédemment citées et autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

### Dossier 3 : Budget Principal : Vote du Budget primitif

M. BLOND dit que le budget 2015 est assez proche du budget 2014 et montre donc une certaine stabilité. Il indique que comme les précédentes années le budget est bouclé avec une baisse volontaire de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes en attendant sa révision. A cela s'ajoute une baisse d'environ 30 000€ correspondant à une baisse d'impôt qui sera ultérieurement proposée au vote de l'Assemblée. Il explique que la bonne santé financière de la Commune permet de pouvoir baisser les impôts et notamment la taxe sur les propriétés bâties fixé à ce jour à 30,41% pour une moyenne sur la strate de population de 15,75%. Il sera proposé de fixer cette taxe au taux de 28%. Cette baisse de recette laisse malgré tout la possibilité de faire un budget tout à fait correct et n'interfère pas sur les investissements qui sont importants, atteignant 900 000€ hors subvention (salle de motricité 490 000€ ; commerce La Borie 200 000€ ; extension des vestiaires du stade 217 000€...). Ces investissements permettent malgré tout de prévoir 300 000€ pour le programme d'aménagement du terrain de La Borie qui accueilleraient entre autre la pharmacie et un bâtiment destiné aux professionnels de santé. Les demandes de subvention seront déposées en septembre.

M. BLOND donne la parole à M. GERMOND afin de présenter les budgets primitifs.

M. GERMOND explique que la commission des finances a été réunie le 31/03/2015. M. GARREAU lui fait la remarque qu'il lui avait demandé d'y être présent et que M. GERMOND ne l'a pas prévenu. M. GERMOND le reconnaît.

M. GERMOND explique que le compte administratif se vote par chapitre.

Il indique que le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **1 645 172,00€**.

Chapitres	2014	2015
C011 Charges à caractère général	536 925,00	558 800,00
C012 Charges de personnel	418 904,00	416 480,00
C022 Dépenses imprévues	40 000,00	40 000,00
C023 Virement à la section de fonctionnement	457 884,00	449 170,00
C042 Opérations d'ordre de transferts	17 653,00	17 653,00
C65 Autres charges de gestion courante	175 128,00	134 639,00
C66 Charges financières	27 027,00	24 930,00
C67 Charges exceptionnelles	1 000,00	3 500,00

M. GERMOND propose de procéder au vote.

L'Assemblée vote les chapitres les uns après les autres, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION. M. SALAGNAD indique que M. PATAUD, dont il a procuration, s'abstient pour le vote du budget principal. Mme RUVEN demande si c'est pour l'ensemble du budget y compris l'investissement. M. SALAGNAD dit que cela ne concerne que le fonctionnement. Mme RUVEN dit à M. MASSON, qui confirme, qu'un budget est voté dans son intégralité. L'abstention de M. PATAUD vaut donc pour l'ensemble du budget principal.

M. GERMOND présente ensuite les recettes de fonctionnement d'un montant de **1 645 172,00 €**.

Chapitres	2014	2015
C013 Atténuations de charge	2 000,00	2 000,00
C042 Opération d'ordre de transfert	0	0
C70 Produits des services	43 600,00	50 300,00
C73 Impôts et taxes	709 553,00	757 339,00
C74 Dotations & participations	361 891,00	320 589,00
C75 Autres produits de gestion courante	110 000,00	110 000,00
C76 Produits financiers	0	0
C77 Produits exceptionnels	6 000	0
002 Résultat reporté	441 477,00	404 944,00

M. GERMOND indique que les changements principaux sont ceux évoqués par le Maire en introduction. Il précise également la baisse des dotations de l'Etat qui apparaît au chapitre 74.

M. GERMOND propose de procéder au vote.

L'Assemblée vote les chapitres les uns après les autres, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION.

M. GERMOND procède ensuite au vote des subventions aux associations. Il précise que la commission a demandé qu'il y ait un dossier de demande de subvention déposé pour pouvoir avoir une subvention. Le montant global est de 10 513€. L'Assemblée vote les subventions par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION.

M. GERMOND indique que le montant total des dépenses d'investissement s'élève à **1 434 040€**. Le montant total des recettes d'investissement est de **1 434 040€**

Il présente les différents programmes d'investissement :

Dépenses	Crédits	Recettes	Crédits
<b>Hors programme</b>			
001 Déficit d'inv reporté	<b>0,00</b>	001 Excédent d'inv reporté 2014	<b>16 876,00</b>
1641 K emprunt	<b>32 609,00</b>	10222 FCTVA	<b>92 017,00</b>
		1068 Affectation résultat	<b>500 550,00</b>
		28188 Amortissement Kubota	<b>3 779,00</b>
		28182 Amortissement Renault	<b>4 067,00</b>
		28181 Amortissement Balayeuse	<b>9 807,00</b>
		024 Cessions	<b>10 000,00</b>
165 Cautions	<b>2 500,00</b>	10226 Taxe aménagement	<b>3 000,00</b>
2313 solde part CR Sivom	<b>4 600,00</b>	165 Cautions	<b>2 500,00</b>
		021 Virement section fonct	<b>449 170,00</b>
	<b>39 709,00</b>		<b>1 091 766,00</b>
<b>Aménagement Restaurant 1201</b>			
2313 Solde MO	100,00		
2313 solde taxe d'aménagement	1 596,00		
2313 Grille	2 000,00		
	<b>3 696,00</b>		
<b>Toiture + grange Terracher 1203</b>			
2313 Travaux	20 000,00		
2313 MO	3 264,00		
2313 SPS	1 170,00		
	<b>24 434,00</b>		
<b>Salle de motricité 1302</b>			
2313 Travaux	440 000,00	1341 DETR	64000,00
2313 MO	29 094,00	2323 CG (25%)	87500,00
2313 SPS	4 728,00		
2313 Etude chauffage	2 160,00		
2313 Annonces et dossiers	3 500,00		
2313 DO (3%)	11 200,00		
	<b>490 682,00</b>		<b>151 500,00</b>
<b>Aménagement d'un commerce 1501</b>			
2313 Travaux	182 400,00	1322 Région (30%) tx + MO	49 800,00
2313 MO	16 420,00	1323 CG (20%) tx + MO	33 200,00
2313 SPS	792,00		
2313 Diagnostics	1 800,00		
2313 Annonces et divers	5 000,00		
2031 Etude CCI	1 330,00		
	<b>207 742,00</b>		<b>83 000,00</b>

**Clubhouse Stade 1404**

2313 Travaux	180 000,00	1341 DETR 20%	30 000,00
2313 Honoraires	21 600,00	1323 CG 25%	45 250,00
2313 Divers	15 600,00	1326 Fonds FAFA	30 000,00
	<b>217 200,00</b>		<b>105 250,00</b>

**Travaux bâtiment divers 1502**

2313 Menuiseries logements perception	12 000,00		
2313 Rampe presbytère	1 764,00		
	<b>13 764,00</b>		

**Ave Pasteur 1503**

2031 Etude	5 347,00		
2315 Plan topo	1 152,00		
	<b>6 499,00</b>		

**Travaux voirie divers 1504**

2315 Trottoirs Ave Maryse Bastié	13 500,00		
2315 Revêtement rue de l'Ancienne Mairie	58 000,00		
2315 Bordures La Borie	5 000,00		
2315 Modification jardinière pl Weihenzell	2 016,00		
	<b>78 516,00</b>		

**Eclairage public 2015 1505**

2318 EP Divers	5 000,00	1326 SEHV	2 200,00
2318 Modif éclairage monuments	1 776,00		
2318 Modif éclairage public	8 000,00		
	<b>14 776,00</b>		<b>2200,00</b>

**Aménagement voirie & réseaux terrain La Borie 1506**

2315 Travaux	307 982,00		
	<b>307 982,00</b>		<b>0,00</b>

**Matériel & Agencements 2015 1507**

2135 Chaudière atelier	5 000,00		
2135 Chaudière anc perception	4 000,00		
2152 Signalisation	10 000,00		
2158 tondeuse	1 624,00	2188 reprise	324,00
2158 souffleur	600,00		
2181 Installation téléphonique Ecole	1 000,00		
2188 Coffret de prises groupe électrogène	2 316,00		
2188 abri vélos école	3 000,00		
2188 Matériel Ecole	1 500,00		
	<b>29 040,00</b>		<b>324,00</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 434 040,00</b>		<b>1 434 040,00</b>

M. GERMOND dit qu'en ce qui concerne les investissements, et cela confirme ce qu'avait dit le cabinet d'études financières KPMG en 2013, la Commune est dans une situation financière très saine ce qui lui permet d'autofinancer ses investissements, c'est-à-dire de ne pas faire appel à l'emprunt.

M. GARREAU demande s'il ne serait pas intéressant de rénover la salle des fêtes et d'aménager une structure commune avec le clubhouse du stade. M. BLOND dit que cela ne sera pas financé de la même façon. M. GARREAU dit que la salle des fêtes n'est pas beaucoup utilisée et que cette nouvelle structure ne le sera pas non plus. Cela entraînera des frais

d'entretien supplémentaires. M. BLOND dit que les deux bâtiments n'ont pas la même destination. M. CHALARD dit qu'il ne faut pas tarder à faire ce programme car c'est surtout pour les enfants de l'école de foot. M. GARREAU dit qu'ils peuvent aller à la salle des fêtes. Mme DEXET dit que les samedis, la salle des fêtes peut être réservée. M. GARREAU dit que cela peut être une salle attenante avec la cuisine commune. Mme MORANGE émet des doutes sur la gestion d'une telle structure. M. VARACHAUD remarque qu'en dehors de l'enceinte du stade, les subventions ne seront pas les mêmes. M. GERMOND rappelle que le sujet a déjà été abordé lors d'une précédente séance pour la demande de subvention.

M. GERMOND précise que les opérations d'investissement reposent toutes sur des délibérations ou des discussions qui ont eu lieu lors des séances du Conseil.

M. SALAGNAD demande si le programme de restructuration de l'école sera sur le budget 2016. Le Maire répond non car des demandes de subventions devront être déposées en 2016 et l'inscription au budget pourrait donc être effective sur le budget 2017.

M. GERMOND demande s'il y a d'autres observations et passe ensuite au vote. L'investissement est voté par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION.

#### **Dossier 4 : Budget Principal : Vote des taxes locales**

M. BLOND rappelle ce qu'il a dit en préambule du vote du budget. Il rappelle le taux fixé actuellement de la taxe sur le foncier bâti sur la Commune : 30,41% = produit attendu de 314 135. Il a demandé à M. le Trésorier de faire des simulations avec des taux de 27, 28 et 29%. Le taux à 27% donnait un produit attendu à 278 910€ ; celui à 28% : 289 240€ et celui à 29% : 299 570€. M. BLOND précise que c'est le taux à 28% qui a été retenu. Il propose donc à l'Assemblée de modifier le taux de la TFB de 30,41% à 28%. Il donne les taux moyens nationaux 2013 :

TH 23,88% (St-Laurent 16,25%) ; TFB 20,11% (St-Laurent 30,41%) ; TFNB 48,94% (St-Laurent 62,11%).

M. GARREAU dit qu'il n'est pas assez pris en compte l'analyse qui avait été faite par KPMG dans laquelle il y avait des remarques pertinentes sur des bases très élevées qui provoquent des hausses en moyenne de 2% par an sur les 3 dernières années. Il dit que le taux appliqué par le Département sur la taxe foncière sur le bâti augmente de 1,3%, la baisse prévue ne fera que lisser ces augmentations. Il précise que le taux reste encore très élevé et compte tenu de la conjoncture actuelle et de la bonne santé du budget, un effort supplémentaire pourrait être fait auprès des contribuables. M. GERMOND dit que le budget assume quand même une baisse. M. GARREAU dit qu'on baisse un taux sur trois et que c'est insignifiant. M. GERMOND dit que 24 000€ en moins ce n'est pas rien. M. BLOND dit qu'il ne faut pas faire l'effet « yoyo » : baisser une année pour augmenter la suivante. M. GARREAU dit qu'il faut se rappeler l'historique à savoir que les taxes ont augmenté à l'époque où ont été réalisés des ateliers-relais. Il rappelle que cela avait appelé des critiques lors du 1<sup>er</sup> mandat. Il dit qu'à l'époque il fallait des ressources car il y avait beaucoup de charges, mais qu'aujourd'hui le budget s'autofinance. M. BLOND lui dit que c'est la 3<sup>ème</sup> fois qu'une baisse de taxe sera votée depuis qu'il est élu. M. GARREAU répète que les bases sont trop élevées. M. BLOND dit que les bases ne sont pas fixées par la Commune. M. GARREAU dit que la baisse prévue n'est pas significative d'autant plus qu'on peut tenir compte de la suppression du 4<sup>ème</sup> poste d'adjoint. M. BLOND lui répond qu'il ne faut pas tout mélanger. Il dit que tout le monde est d'accord sur une baisse de taxe ou d'impôt. M. GARREAU répond que sur le principe peut-être...M. BLOND dit que l'effort a été mis sur la baisse d'une taxe et demande ce qui gêne M. GARREAU. Celui-ci répond que cela ne le dérange pas mais que ce n'est pas suffisant. M. GERMOND dit qu'il y a des règles de prudence qui s'imposent et qu'il vaut mieux y aller progressivement. Il rajoute qu'il faut tenir compte de la baisse des dotations de l'Etat, de même la mise à plat du budget ordures ménagères à la CCVG jouera peut-être sur l'attribution de compensation et impactera les prochains budgets. M. GARREAU dit que les gens sont sensibles aux taxes et certains décident de s'installer ailleurs. M. VARACHAUD dit qu'il y a des réalisations sur la Commune. M. GERMOND dit que c'est plutôt favorable que le budget puisse financer ses investissements tout en intégrant une baisse de recette. M. MASSON précise qu'ailleurs les taux ont tendance à augmenter. M. BLOND dit qu'on peut toujours faire mieux mais qu'il faut penser aux projets futurs et être sûrs d'avoir les recettes. Il ajoute qu'on ne peut savoir ce que seront à l'avenir les dotations de l'Etat dont la baisse actuelle n'est pas insignifiante. M. GARREAU dit qu'il y a des pertes dans le budget des communes, mais aussi dans les budgets des ménages.

M. BLOND demande à l'Assemblée de se prononcer sur les taux des taxes locales :

TH : 16,25%      TFB : 28% TFNB : 62,11%

Par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. GARREAU) les taux sont adoptés.

#### **Dossier 5 : Budget Assainissement : Vote du budget primitif**

M. GERMOND présente le budget Assainissement proposé :

## FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP	Recettes	BP
		002 excédent de fonctionnement reporté	11 504,00
618 Assistance Tech CG	700,00	70611 Surtaxe	30 000,00
66111 Intérêts des emprunts	5 452,00	758 Part Assainissement Collectif	2 000,00
6811 Amortissements	33 401,00	777 Quote-part subventions investissement	17 357,00
617 Assistance Espéla	6 200,00		
023 Virement section investissement	15 108,00		
TOTAL	60 861,00	TOTAL	60 861,00

## INVESTISSEMENT

### Hors Programme

Dépenses	BP	Recettes	BP
1641 K emprunts	11 461,00	001 Excédent 2014	66 873,00
13918 Subventions reprises au cpte résultat	17 357,00	1068 affectation résultat fonctionnement	0,00
		281562 Amortissements	33 401,00
		021 virement section fonctionnement	15 108,00
Sous-Total	28 818,00	Sous-Total	115 382,00

### Programmes

Dépenses	BP	Recettes	BP
2315 Réseau terrain La Borie	86 564,00		
Sous-Total	86 564,00	Sous-Total	0,00

**TOTAL 115 382,00 €**

M. GERMOND demande s'il y a des observations. M. GARREAU dit qu'il n'est pas prévu dans les programmes la couverture des boues de la station d'épuration. M. BLOND répond que c'est une absurdité par rapport à la quantité d'eau qui tombe et à l'investissement nécessaire. M. CHALARD confirme que cela n'impacterait pas beaucoup le volume et qu'aucune station n'est couverte selon les informations du SIAEP Vienne-Briance-Gorre. M. BLOND répète qu'il ne pleut pas assez pour impacter le volume des boues.

M. GERMOND passe au vote. A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget assainissement.

## Dossier 6 : Budget Lotissement Maison Neuve : Vote du budget primitif

M. GERMOND présente le budget du lotissement où figurent les écritures relatives aux 3 lots invendus.

Dépenses de fonctionnement : 29 983€

Recettes de fonctionnement : 29 983€

Dépenses d'investissement : 29 983€

Recettes d'investissement : 29 983€

M. GERMOND demande ce que l'on peut faire de ces terrains. M. VARACHAUD dit que 2 se vendront mais pas le 3<sup>ème</sup> qui est situé à l'angle. Il propose d'en faire une aire de jeux. A la demande de Mme RUVEN, M. MASSON précise que le prix de vente au m<sup>2</sup> dans un même lotissement ne peut être modifié car il a été fixé à l'avance par rapport aux dépenses engagées.

A l'unanimité, l'Assemblée vote le budget primitif du lotissement.

M. BLOND remercie de sa présence M. MASSON qui quitte la salle.

## Dossier 7 : Achat groupé d'électricité

M. BLOND explique qu'une loi européenne rend obligatoire de passer un appel à concurrence à partir du 01/01/2016 pour les contrats dits « jaunes » c'est-à-dire supérieurs à 36 kva. La Commune possède deux de ces contrats : pour l'école maternelle et pour la salle des fêtes. M. BLOND explique que le Syndicat Energie Haute-Vienne propose de lancer un groupement de commandes pour coordonner et sécuriser cette démarche. Une délibération est nécessaire pour adhérer à ce groupement de commandes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes lancé par le SEHV pour l'achat groupé d'électricité.

### **Dossier 8 : Renouvellement de la convention juridique**

M. BLOND explique que la Commune a une convention d'assistance juridique avec la SCP d'Avocats Dauriac/Pauliat-Defaye/Boucherle/Magne à Limoges. Les honoraires proposés pour 2015, inchangés depuis 2012, sont un forfait annuel de 1500€ TTC ; un taux horaire forfaitaire de 250€ TTC ; un forfait ouverture, suivi et gestion administrative du dossier 300€ TTC. M. GERMOND demande si chaque année la Commune a recours à ce cabinet. Mme RUVEN répond oui notamment pour des impayés de loyers. M. BLOND dit également qu'ils ont un rôle de conseil dans un certains nombres de dossiers.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la reconduction de la convention d'assistance juridique avec la SCP d'Avocats précédemment nommée et autorise le Maire à la signer.

### **Dossier 9 : Participation Foyer socio-éducatif Paul Langevin**

M. BLOND donne lecture de la demande de subvention du Foyer socio-éducatif du collège Paul Langevin à Saint-Junien. Cela concerne cette année 3 élèves de la Commune. Il rappelle pour mémoire que la Commune a accordé une participation de 60€ par élève fréquentant la Maison Familiale de Beynac. M. BLOND demande à l'Assemblée si elle souhaite accorder le même montant d'aide.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 60€ par élève de la Commune fréquentant le Foyer socio-éducatif du collège Paul Langevin.

### **Dossier 10 : Recrutement d'un agent pour besoin saisonnier (tonte)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le recrutement d'un agent pour besoin saisonnier, à compter du 01/05/2015 jusqu'au 31/08/2015.

Questions diverses :

- M. GARREAU parle du mauvais état de la Place Léon Litaud,
- M. GARREAU dit que Mme LITAUD a signalé des embâcles dans l'écluse.
- L'Assemblée souligne le contentement des personnes qui ont bénéficié d'un colis de Noël

Fin de la séance 22h20.